

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 62/18/SPCG prononçant la clôture de la 2e session extraordinaire de l'Assemblée Territoriale pour l'année 1962

n° 62/18/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 février 1962

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro
28 février 1962

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 déterminant le régime électoral, la composition et la compétence de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis : Vu la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 modifiée par la loi n° 57-702 du 19 juin 1957 autorisant le Gouvernement de la République française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

Vu la loi n° 57-507 du 17 avril 1957 relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu l'ordonnance n° 58-978 du 20 octobre 1958 relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 39 : Vu l'arrêté n° 62/17/SPCG du 30 janvier 1962 portant clôture de la première session extraordinaire et ouverture de la 2e session extraordinaire de l'Assemblée Territoriale pour l'année 1962

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 13 février 1962,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est déclarée close le mercredi 14 février 1962 à minuit la 2e session extraordinaire de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, ouverte le 1er février 1962 par arrêté n° 62/17/SPCG du 30 janvier 1962 (article 2). Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

J. COMPAIN. Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement : **Le Vick-Président du Conseil de Gouvernement, ALI AREF BOURHAN.**